

SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL RÉGIONAL
Jeudi 20 et vendredi 21 septembre 2018**Rapport n° CR 2018-038****Plan sport OXYGÈNE****3^e volet de la nouvelle politique sportive de la région Île-de-France****AMENDEMENT**

L'article 3 de la délibération, est ainsi modifié :

« établi, avec l'appui de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme (IAURIF) et en respect du SDRIF, un diagnostic précis des besoins de l'ensemble des collectivités territoriales franciliennes en matière de :

- Plan piscines régional*
- Équipements sportifs de proximité*
- Terrains synthétiques de grands jeux*

Ce diagnostic devra prendre en compte les besoins économiques des territoires, leur spécificité sociale et le poids démographique de ces bassins. »

A l'annexe 2 de la délibération, au point « 2 : taux & montant » des « modalités du calcul de l'aide » des règlements d'intervention des « équipements sportifs », le « Plan Piscines régional » et les « Terrains synthétiques de Grands jeux », la phrase suivante est supprimée car rendue caduque par la modification de l'article 3 :

« Pour les communes qui justifieront de l'absence d'équipement sportif sur leur territoire, l'aide régionale sera renforcée par l'augmentation ou le doublement du taux maximal de subvention, et du plafond de la subvention »

Exposé des motifs

Afin de répondre au mieux aux exigences de l'ensemble des territoires franciliens en tenant compte des besoins sociaux et économiques et de leur réalité démographique, le groupe Front de gauche propose que la région commande un diagnostic précis des besoins en matière d'équipements sportifs.

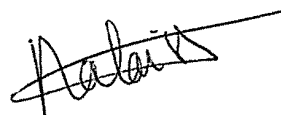
Ce diagnostic prendra en compte la réalité des territoires qui doivent dorénavant réfléchir de manière collective, et bien souvent sur la base des partenariats établis au sein des communautés de communes ou des communautés d'agglomération. C'est sur la base de ces résultats que le retard pourra être comblé de la manière la plus solidaire et égalitaire.

Individualiser la carence d'équipement sportif par communes revient, en réalité, à nier les démarches et la tendance à la mutualisation des équipements sportifs. Si l'affichage politique semble louable, il ne résiste pas, en définitive, à l'organisation effective de la vie des Franciliens qui s'organise dans des espaces proches plus larges que les limites administratives de leur commune de résidence.

L'aménagement du territoire, en particulier sur notre région, doit, en effet, être réfléchi en tenant compte de bassins de vie globaux et de leur évolution à moyen et long terme.

Financer un équipement sportif, généralement très coûteux, par commune, non seulement ne répond pas à cette logique, mais elle répond aux seules logiques de communication politique en vue d'échéances électorales.

Céline MALAISÉ



SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL RÉGIONAL
Jeudi 20 et vendredi 21 septembre 2018

Rapport n° CR 2018-038

Plan sport OXYGÈNE
3^e volet de la nouvelle politique sportive de la région Île-de-France

AMENDEMENT

Un article 4 est ajouté à la délibération est ainsi rédigé :

« Décide de maintenir le principe de précaution et un moratoire sur le financement régional des terrains synthétiques de grands jeux composés de granulés de caoutchouc tant qu'une étude scientifique indépendante demandée par la région Île-de-France et commanditée par l'Etat n'aura pas déterminé les risques sanitaires liés à la pratique sportive sur ces terrains.

Le financement de ces terrains est donc conditionné aux résultats des études scientifiques indépendantes en cours.»

Exposé des motifs

En novembre 2017, le groupe Front de gauche avait alerté l'institution régionale de la toxicité des granulés de caoutchouc dans la construction des terrains synthétiques et demandait un moratoire.

L'exécutif avait alors choisi d'appliquer ce principe de précaution en attendant une réponse de la Ministre des sports, et de la Fédération Française de football.

A ce jour, les éléments dont les élu.e.s régionaux.ales ont eu connaissance ne permettent pas de penser que la situation a évolué positivement et aucune réponse ministérielle n'a été transmise.

Saisie le 22 février 2018 par plusieurs ministères, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) vient tout juste de rendre son rapport basé sur « plus d'une cinquantaine d'études et expertises publiées au niveau international sur les risques liés aux terrains synthétiques, notamment par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) et l'Institut néerlandais pour la santé et l'environnement (RIVM). »

Si ces études concluent « à un risque négligeable pour la santé des sportifs et des enfants [et que les] analyses épidémiologiques existantes ne mettent pas en évidence d'augmentation du risque cancérigène, en particulier des lymphomes et leucémies », notre groupe souhaite néanmoins que le Conseil régional prenne le temps d'étudier ces résultats dans le détail. Si des zones d'ombres devaient émerger, la Région doit pouvoir se retourner et prendre le temps d'organiser un réel débat sur la question. Le principe de précaution et la santé publique doivent guider les décisions et les politiques publiques régionales.

C'est pourquoi, en attendant, il nous semble indispensable que ce rapport qui va structurer une grande partie des financer de équipements sportifs prenne en compte ce problème de santé public pour les Franciliens et en particulier les plus jeunes d'entre eux.

Céline MALAISIÉ

